

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16044 relatif à une prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération **n° 045-17**

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16044 relatif à une prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision du 04 mai 2016 le lancement du marché consistant en la réalisation d'une prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises Citadia Conseil/Even Conseil pour un montant initial de la tranche ferme de 381 650,00 € HT et est décomposé en une tranche ferme et 9 tranches optionnelles.

Depuis la délibération de prescription initiale de décembre 2015, plusieurs éléments favorables à une intégration du volet habitat dans le PLUi ont permis d'affiner la réflexion et conduit à l'intégrer : le délai et les procédures inhérentes au Programme local de l'habitat (PLH) autonome, l'avancée sur le PLUi, l'intégration de la communauté de communes du Cœur des Bauges, notamment.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'intégrer le PLH ainsi que le Plan de déplacements urbains (PDU) à la démarche PLUi. Ce choix ambitieux permettra :

- de disposer d'un document unique de planification à l'échelle de l'EPCI au lieu de 3,
- de mieux articuler les politiques publiques en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat, gage de cohérence et d'efficacité,
- de répondre au mieux aux enjeux du territoire, aux besoins à court, moyen et long termes de tous les acteurs qui le composent.

L'intégration de ce volet habitat nécessite une prestation d'accompagnement, qui peut être assurée par le groupement retenu pour le PLUi.

Le besoin de prestations complémentaires comprend notamment :

- complément de diagnostic, actualisation du diagnostic PLH2014-2019 sur les domaines non couverts par le PLUIH (à analyser avec Citadia) notamment sur l'analyse relative au croisement offre/besoins, bilan de l'impact du PLH 2014-2019, éventuellement analyses thématiques approfondies selon les priorités à définir par le groupe de travail,
- accompagnement des élus à la définition des orientations stratégiques,
- accompagnement des élus et des partenaires à la définition du programme d'orientations et d'actions (POA).

Cette nouvelle prestation engendre une hausse du montant du marché : le montant de l'avenant au marché s'élève à 39 750,00 € HT correspondant à une augmentation de 10,47 % du montant de la tranche ferme du marché et de 7,18 % du montant initial total du marché.

Les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant notamment au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision du Bureau du 04 mai 2016, approuvant le lancement d'un appel d'offres pour une prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chambéry métropole,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation de l'avenant au marché de prestation de services concernant la prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 045-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16044 relatif à une prestation d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19286H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19286H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017